

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs donnés	3
Nombre de suffrages exprimés	12

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 7 Mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 3 mai 2019

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Francis BRIT, Patrice RABILLER, Stéphane ROCHER, Philippe TRILLAUD, Christelle SUIRE et Pierre GROSZ

Absents ayant donné pouvoir :

Michel COUMAILLEAU à Stéphane ROCHER
Corinne JOLLY à Francis BRIT
Dominique LE BARZIC à Joël PAGIS

Absent

Jessy VILLAUME

Secrétaire de séance : Joël PAGIS

Le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2019 est validé à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à ajouter l'objet suivant à l'ordre du jour :

OBJET N°580 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Maire indique que Monsieur Vitaly MYKYTIIOUK exerce la profession de mécanicien automobiles sur la Commune de L'Hermenault, dans l'ancien centre de secours, rue du Puy Saint-Frais, bâtiment dont il est locataire.

Par courrier du 13 février 2019, il a fait part de son intention de déplacer son garage, en raison d'un espace devenu trop restreint. Il sollicite la Commune pour la construction d'un atelier relais ayant à cœur de rester à L'Hermenault où il a une clientèle déjà bien établie.

La Commune dispose d'un terrain de 41a 38ca dans la zone d'activité des Trussots, cadastrée section ZO n° 85.

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 7 Mai 2019

La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, qui dispose de la compétence économique, a été interrogée. En fait, la compétence de l'EPCI s'exerce sur les ZAE - Zones d'Activité Economique - lesquelles sont caractérisées par des équipements publics dédiés : voies routières, éclairage public, fourniture d'énergie, assainissement, etc ... En conséquence, la parcelle ZO n°85 ne répondant pas à ces critères, ne peut être classée en ZAE et l'EPCI n'est pas tenu de traiter ce dossier. Cependant, les services de l'EPCI peuvent assister la Commune dans l'élaboration des dossiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage, à maîtrise d'œuvre et recherche de financements.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de cette demande.

A l'unanimité des membres présents, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la construction d'un atelier relais au profit du garagiste de L'Hermenault : Monsieur Vitaly MIKITIOUK
- AUTORISE le Maire à procéder aux démarches administratives et budgétaires sous réserve d'en informer le Conseil Municipal
- DEMANDE que les toutes démarches nécessaires soient effectuées dans les meilleurs délais afin de répondre à l'attente pressante du garagiste

OBJET N° 581 : ACCORD-CADRE - GROUPEMENT DE COMMANDES PREVENTION SECURITE - CONSTITUTION ET COORDINATION

Dans le cadre de ses missions, le service mutualisé Prévention-Sécurité souhaite établir un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la Commune de Fontenay-le-Comte ainsi que les communes volontaires membres de la Communauté de Communes afin d'augmenter les volumes des vérifications réglementaires et de bénéficier de tarifs plus attractifs.

Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum ni maximum impliquant une procédure formalisée d'une durée de 4 ans, composé des 3 lots suivants :

- Lot n°1 : Vérifications réglementaires en exploitation des installations électriques et des éclairages de sécurité, dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) du 1^{er} et 2^{ème} groupe ainsi que les établissements soumis au Code du Travail - bâtiments municipaux et communautaires ;
- Lot n°2 : Analyses des réseaux d'eau chaude sanitaire concernant le risque légionelles ;
- Lot n°3 : Maintenance et fourniture de défibrillateurs.

La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée est désignée comme coordonnateur et dès lors, est chargée de l'ensemble de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver en ces termes la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1414-3 relatif aux groupements de commandes ;

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu les articles R2162-2 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT :

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 7 Mai 2019

Les missions du service mutualisé Prévention-Sécurité ;
Que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée sera désignée comme coordonnateur, et sera dès lors chargée de l'ensemble de la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande ;
Que la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes sera désignée pour l'analyse des offres des soumissionnaires, ainsi que pour l'attribution des lots du marché ;
Que chaque entité membre se chargera de l'exécution de l'accord-cadre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes Prévention-Sécurité à bons de commande comportant trois lots et d'une durée de quatre ans, à intervenir entre la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée, la Commune de Fontenay-le-Comte et plusieurs Communes membres de la CCPFV ;

DESIGNE la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée en tant que coordonnateur du marché ;

DESIGNE la commission d'appels d'offres de la Communauté de Communes pour l'analyse des offres des soumissionnaires, ainsi que pour l'attribution des lots du marché. Pour mémoire, les membres de la CAO de la CCPFV sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
M. BIRE Michel	M. BOUILLAUD Stéphane
Mme FROMAGET Marie.-Thérèse	M. RIVIERE Francis
M. MACORPS Jean-Paul	M. HERAUD Michel
M. REMAUD Alain	M. BARBIER André
M. ROUX Jean-Pierre	M. PAGEAUD Lionel

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

OBJET N°582 : AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS PLACE DU MARCHÉ - PRESTATIONS SPS - COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE ET CONTROLE TECHNIQUE

L'opération de réhabilitation des logements à l'étage du bâtiment communal situé Place du Marché est administrativement commencée.

Le Maire propose :

1. de confier au Cabinet MSB la prestation SPS et de signer la convention qui s'y rapporte ; la prestation prévoit une durée de mission de 20h30 pour un coût de 820 € HT.
2. de confier à l'APAVE le contrôle technique de construction pour un coût de 1.520 € HT

Après délibération, par un vote à main levée, le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, valide la proposition du Maire et l'autorise à signer les conventions qui s'y rapportent

OBJET N°583 : PROJET EOLIEN

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 7 Mai 2019

Le 29 avril dernier, Monsieur Olivier LOIZEAU, Directeur de VENDÉE ENERGIE, et Monsieur Olivier PAILLEREAU, Directeur de projets et d'exploitation, ont présenté au Conseil Municipal le projet qui pourrait être confié à la Société VSB Energies Nouvelles en vue de l'implantation de X éoliennes sur la Commune de L'Hermenault.

Le Conseil Municipal doit se positionner sur ce projet éolien qui, avant de voir le jour, engage environ 300.000 € pour la partie études.

Après discussion et compte-tenu que :

- un projet éolien n'entraîne pas dans le cadre de la présente mandature
- les avis divergent sur ce projet
- le Conseil Municipal ne souhaite pas s'engager en fin de mandat mais plutôt laisser libre court à la prochaine équipe municipale

Par un vote à main levée, par 12 voix POUR, il est décidé de surseoir à un tel engagement.

OBJET N°584 : ANNULATION SUR EXERCICE ANTERIEUR

Le Maire indique qu'une facture de 519 € a été reçue et mandatée en septembre 2018 au profit du Cabinet MSB en charge du dossier d'aménagement de la boulangerie.

Cette facture n'était pas justifiée et doit être annulée. Le cabinet MSB a émis un avoir. Considérant le changement d'exercice, il est nécessaire de délibérer pour encaisser la recette.

Après délibération, par 12 voix POUR, le Conseil Municipal dit qu'un titre de recette, valant annulation de mandat, sera émis au compte 773.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Patrice Rabiller représentera la Commune lors de l'Assemblée Générale de l'ADMR le 14 mai au Langon
- Le Maire indique qu'il a signé la convention « Dommages Ouvrages » pour les travaux d'aménagement d'une boulangerie-snack
- Aménagement d'une boulangerie-snack : Monsieur Dominique Guyonnet formule des réclamations concernant les reprises de maçonnerie du mur mitoyen
- Un rendez-vous est fixé à l'Office Notarial avec Monsieur Damien LAURENT, boulanger, pour étude du projet de bail commercial
- Organisation de la distribution des fleurs aux habitants le 8 mai
- Elaboration du planning pour la tenue du bureau de vote le 26 mai
- La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée prendra la compétence « assainissement collectif » à compter du 1^{er} janvier 2020 - les excédents et/ou déficits des budgets seront transférés sur les budgets communaux
- Compte-rendu de la réunion du 02/05/2019 concernant le système de santé

La séance est levée à 22 heures 15

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 580 au n° 584

ROUX Jean-Pierre	PAGIS Joël	FRANCHI Marie-Pierre
BRIT Francis	RABILLER Patrice	ROCHER Stéphane
COUMAILLEAU Michel	JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe
Absent - pouvoir à	Absente - pouvoir à	
Stéphane ROCHER	Francis BRIT	
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
Absent		
LE BARZIC Dominique		
Absent - pouvoir à		
Joël PAGIS		